

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeuudi 28 Novembre 2024 à 20h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre.

M. Corentin GOETHALS a été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **42**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **4**
Nombre de membres excusés : **2**
Nombre de membres absents : **13**

Date de convocation :
22 novembre 2024

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

12 DEC. 2024

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

12 DEC. 2024

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.1 - Enseignement

Objet : Campus connecté - Convention de prestation de service avec le GRETA – Correction d'une erreur matérielle sur la délibération n°D2024-5-4-8

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU					X
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			Mme Annie ROSSI		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	42	0	4	2	13
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			42		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			46		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau a été lauréate, lors de la 3^{ème} vague de l'appel à projets « campus connecté » dans le cadre de l'action « Territoires d'Innovation Pédagogique » et du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Le campus connecté a pour objectifs d'offrir à toute personne bachelière la possibilité de commencer ou de reprendre des études supérieures à distance, dans un lieu d'études universitaires près de chez eux, de bénéficier d'un tutorat et d'un suivi individualisé.

Porté par l'Intercom de la Vire au Noireau en partenariat avec l'Université Caen Normandie, ce campus bénéficie de subventions sur une durée de 5 ans de la Banque des Territoires (pour le compte de l'Etat) et de la Région Normandie.

Le campus connecté est situé dans les locaux de l'antenne de l'IUT Grand Ouest Normandie à Vire.

Suite au départ début avril du tuteur du campus connecté, recruté par l'Intercom de la Vire au Noireau, il a été proposé de confier les missions de tutorat pédagogique et suivi administratif du campus connecté au GRETA Portes normandes - antenne de Vire, via une convention de prestation de service, objet de la délibération du Conseil communautaire n° D2024-5-4-8 du 30 mai 2024.

Pour mémoire :

- Les missions principales confiées au GRETA sont les suivantes : recrutement/sourcing des étudiants, tutorat pédagogique et accompagnement individuel et collectif des élèves du campus, suivi administratif et fonctionnement quotidien.
- Cette prestation sera prise en charge par les financeurs du dispositif – la Banque des Territoires - à même hauteur que l'était un recrutement direct.

Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier les éléments liés à la durée de la convention de la façon suivante :

- Durée de la convention de prestation allant jusqu'au 30/09/2026 (durée du dispositif en vigueur) avec une proposition de financement **évolutif** en fonction du nombre d'étudiants encadrés et **applicable sur 35 semaines pour chacune des deux années scolaires 2024-2025 et 2025-2026** (cf. modalités inscrites dans la convention, articles 5 et 6)

L'article 6 de la convention est ainsi modifier comme suit :

Article 6 : Montant de la prestation

La prestation sera effectuée pour chaque année scolaire (2024-2025 et 2025-2026) sur 35 semaines, du 1^{er} lundi de septembre jusqu'au 30 juin inclus, sous réserve des résultats d'évaluation.

Le temps de tutorat est quantifié par un nombre d'heure par semaine : 12 heures

Le temps administratif est quantifié par un forfait par étudiant : 5 heures annuelles

Le temps de recrutement est quantifié par un forfait par année civile.

Les frais GRETA sont quantifiés par un forfait par année civile.

Sur la base de 9 étudiants maximum inscrits au Campus Connecté.

Tutorat	20 160 €
Gestion administrative	2 100 €
Recrutement	2 100 €
Frais GRETA	1 750 €
TOTAL	26 210 €

Une clause de revoyure sur le montant de la prestation sera enclenchée en fonction de l'évolution du nombre d'étudiants inscrits. Un point sera établi lors du bilan mi-parcours.

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire et de la commission « Attractivité du territoire » réunis le 6 novembre 2024, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser :

- la délégation des missions de tutorat pédagogique et suivi administratif du campus connecté au GRETA Portes normandes - antenne de Vire, via une convention de prestation de service.
- Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec le GRETA Portes normandes-antenne de Vire, dont le nouveau projet est joint en annexe.

Etant précisé que la présente délibération corrige et abroge la précédente délibération n° D2024-5-4-8 du 30 mai 2024.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Le secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau,

